



Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 3
---	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 26 avril 2022

Vote(s) pour : 45
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 mai 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-05-02-BD-22 :

Lancement de l'opération de création d'une piscine d'intérêt métropolitain.

Rapporteur : Madame Nathalie SPORMEYEUR

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 novembre 2021 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'opérations d'aménagement,
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 novembre 2021 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'équipements sportifs,
VU le Code de la Commande Publique,
VU le Plan Pluriannuel d'investissement de Metz Métropole pour 2022-2026 en date du 13 décembre 2021,
VU le Budget Primitif 2022 adopté par délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 février 2022,
VU la création de l'AP 22ESPM01 – Piscine Métropolitaine créée lors du vote du Budget Primitif 2022,
VU l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux travaux (valeur mars 2023) estimée à 12 000 000 € HT,
VU le planning prévisionnel prévoyant une procédure en 2022, en vue d'une réalisation à compter de 2024 pour une livraison de l'équipement à partir de l'année 2026,
CONSIDERANT la nécessité d'assurer un égal accès à la natation à tous les habitants de la Métropole et de contribuer au développement social et sportif du territoire et à son rayonnement,

DECIDE la création d'une piscine d'intérêt métropolitain sis 20 avenue de Thionville à Woippy sur l'ancien site des halles SOLLAC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'opération conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique pour, entre autres, la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et des bureaux d'études, du contrôleur technique, du coordinateur sécurité et des entreprises en charge des travaux.

DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, par concours sur esquisse,

DECIDE de constituer un jury de concours chargé, sous la Présidence du Président de Metz

Métropole ou de son représentant, d'émettre un avis quant au choix des équipes de maîtrise d'œuvre admises à participer à la procédure,
DECIDE que cinq personnalités qualifiées et indépendantes, en complément des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Metz Métropole, composeront le jury précité et seront désignées par arrêté du Président de la Métropole,
DECIDE de limiter à 4 le nombre de candidats autorisés à remettre une offre,
DECIDE de fixer à 80 000 € HT, le montant maximum de la prime allouée par équipe candidate non lauréate admise à remettre une offre,
DECIDE d'indemniser les membres du jury siégeant au titre des personnalités qualifiées à hauteur de 300 € hors taxes par session hors frais de déplacement,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces, actes et documents contractuels se rapportant à cette opération et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 mai 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20220502-2022-05-DB22-DE

Numéro de l'acte : 2022-05-DB22
Date de décision : lundi 2 mai 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Lancement de l'opération de création d'une piscine d'intérêt métropolitain
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/05/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220502-2022-05-DB22-DE
Document principal : 99_DE-22.pdf

Historique :

05/05/22 14:11	En cours de création	
05/05/22 14:12	En préparation	Catherine DELLES
05/05/22 14:51	Reçu	Catherine DELLES
05/05/22 14:52	En cours de transmission	
05/05/22 14:54	Transmis en Préfecture	
05/05/22 14:58	Accusé de réception reçu	